



(22) Date de dépôt/Filing Date: 1993/07/30

(41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 1994/02/01

(45) Date de délivrance/Issue Date: 2005/04/12

(30) Priorité/Priority: 1992/07/31 (92/09,643) FR

(51) Cl.Int.⁵/Int.Cl.⁵ B21D 51/24

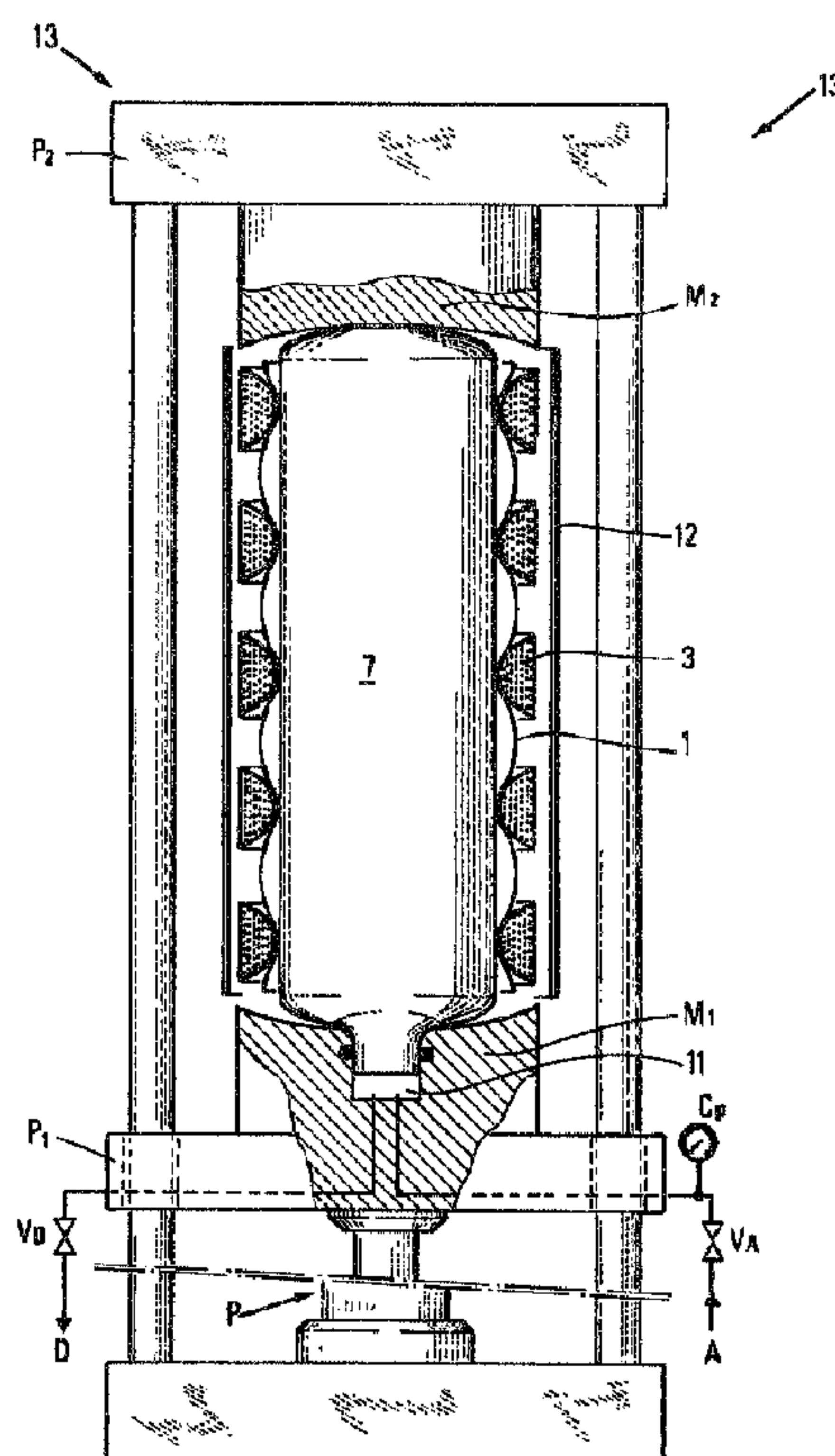
(72) Inventeur/Inventor:
HUVEY, MICHEL, FR

(73) Propriétaire/Owner:
INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE, FR

(74) Agent: ROBIC

(54) Titre : PROCÉDE DE FABRICATION D'UN RESERVOIR METALLIQUE

(54) Title: METAL STORAGE TANK MANUFACTURING PROCESS



(57) Abrégé/Abstract:

Procédé de fabrication d'un réservoir métallique dans lequel on utilise un tube ondulé, dont les parties externes creuses sont pourvues d'un élément de renfort et on place à l'intérieur du tube ondulé une gaine interne métallique à allongement plastique moyen comportant deux fonds séparés par une zone cylindrique de longueur au moins égale à la longueur dudit tube ondulé, ladite gaine étant pourvue d'au moins une ouverture sur au moins un de ses fonds. Par la suite on procède au formage du réservoir en exerçant une pression longitudinale sur la gaine interne. Et un dispositif pour le formage d'une gaine interne constituée de deux parties adaptées à la forme des fonds de la gaine interne et d'une partie longitudinale. La partie longitudinale est formée par un tube ondulé renforcé dont les parties externes creuses sont pourvues d'éléments de renfort, lesdits éléments de renfort étant en contact avec le fond desdites parties externes creuses.

PRECIS DE LA DIVULGATION:

Procédé de fabrication d'un réservoir métallique dans lequel on utilise un tube ondulé, dont les parties externes creuses sont pourvues d'un élément de renfort et on place à l'intérieur du tube ondulé une gaine interne métallique à allongement plastique moyen comportant deux fonds séparés par une zone cylindrique de longueur au moins égale à la longueur dudit tube ondulé, ladite gaine étant pourvue d'au moins une ouverture sur au moins un de ses fonds. Par la suite on procède au formage du réservoir en exerçant une pression longitudinale sur la gaine interne. Et un dispositif pour le formage d'une gaine interne constituée de deux parties adaptées à la forme des fonds de la gaine interne et d'une partie longitudinale. La partie longitudinale est formée par un tube ondulé renforcé dont les parties externes creuses sont pourvues d'éléments de renfort, lesdits éléments de renfort étant en contact avec le fond desdites parties externes creuses.

La présente invention concerne un procédé de fabrication d'un réservoir métallique résistant, capable de supporter des pressions élevées et présentant un poids unitaire faible.

5 Le procédé décrit selon la présente invention permet de fabriquer une structure légère avec un faible prix de revient, une fabrication rapide, et autorise une adaptation aisée des structures ou auto-adaptation à de futures utilisations.

10 Ce procédé s'applique plus particulièrement au formage ou mise en forme d'une gaine constituée en un matériau qui présente un allongement plastique moyen, plus particulièrement un métal à allongement plastique moyen. Dans la suite du texte on définit par matériau à allongement plastique moyen un matériau dont les caractéristiques sont comprises entre les caractéristiques des matériaux dits "cassants" et les matériaux à très haut allongement
15 plastique, par exemple un allongement compris entre 10 et 30%.

La demande de brevet FR-91/01.193 décrit un procédé de fabrication d'un réservoir métallique qui nécessite l'utilisation de métaux à très haut allongement plastique de coûts relativement élevés ou de très faible résistance à la traction.

20 L'idée essentielle développée dans la présente invention est d'utiliser une presse et une matrice pour mettre en forme la gaine métallique, la matrice étant constituée pour sa partie cylindrique, d'un tube thermoplastique ondulé renforcé, décrit précédemment dans le brevet FR-2.553.860, le tube et la matrice étant imbriqués l'un dans
25 l'autre après fabrication; la gaine en métal par exemple étant placée à l'intérieur du tube ondulé armé constituant la matrice.

Le nouveau procédé selon la présente invention offre l'avantage de pouvoir utiliser des matériaux d'allongement plastique moyen et de résistance plus élevée que celle des matériaux à très haut
30 allongement plastique. Ainsi on diminue les coûts de fabrication en utilisant moins de matière, une matière moins onéreuse et on allège la structure finale du réservoir.

Le procédé de fabrication du réservoir selon la présente invention comprend en combinaison les étapes suivantes :

35 a) on réalise un tube ondulé, dont les parties externes creuses sont pourvues d'un élément de renfort ;

b) on place à l'intérieur du tube ondulé une gaine interne métallique à allongement plastique moyen comportant deux fonds séparés par une zone cylindrique de longueur au moins égale à la longueur dudit tube ondulé, ladite gaine interne étant pourvue d'au moins une
5 ouverture sur au moins un de ses fonds; et

c) on procède au formage du réservoir en exerçant une pression longitudinale sur la gaine interne.

La réalisation du tube peut comporter les étapes suivantes :

- on renforce circonférentiellement ledit tube ondulé en garnissant
10 sur au moins une partie de leur hauteur H, les parties externes creuses dudit tube, d'un élément de renfort circonférentiel, puis
- on stabilise l'élément de renfort circonférentiel; et
- on étire le tube ondulé armé et on le stabilise dans sa nouvelle forme étirée;

15 On peut placer autour du tube ondulé armé un élément, tel qu'un tube permettant d'éviter le flambage longitudinal au cours de l'opération de formage.

L'étape de formage peut se faire par un raccourcissement de la longueur globale de l'ensemble formé par le tube ondulé, la gaine
20 interne à allongement plastique moyen et le tube extérieur évitant le flambage longitudinal.

L'étape de formage peut comporter les opérations suivantes :

- on fait pénétrer dans la gaine interne un liquide sous pression de façon à évacuer l'air contenu dans la gaine interne. On obtient ainsi
25 une montée en pression dans le réservoir;

- on ferme l'arrivée du liquide;

- on déplace au moins un des plateaux mobiles de la presse en contrôlant la décharge du liquide hors de la gaine.

30 On décharge le liquide hors du réservoir, par exemple, en suivant une courbe de décharge optimale préétablie.

On contrôle la décharge du liquide, par exemple, en mesurant au moins un paramètre caractéristique de l'état de l'opération de formage.

35 Ainsi on peut utiliser comme paramètre caractéristique une mesure de la pression régnant dans la gaine interne, ou de la pression prise au niveau du piston ou du déplacement du piston ou encore le travail du piston.

On peut utiliser pour éviter le flambage longitudinal de l'ensemble tube ondulé et gaine interne un tube rigide en flexion.

On utilise des éléments de renfort circonférentiels réalisés en une résine stabilisable renforcée de fibres, et on soumet chacun d'eux à un traitement permettant la stabilisation de la composition stabilisable.

De façon similaire on peut employer des éléments de renfort circonférentiels réalisés en une résine photoréticulable que l'on stabilise par exposition à l'action d'une lampe génératrice de rayonnement ultraviolet.

10 On peut aussi utiliser des éléments de renfort circonférentiels réalisés en une résine thermoréticulable que l'on maintient à l'étape de stabilisation dans des conditions permettant à la réticulation de se produire.

La résine peut être une résine thermodurcissable que l'on stabilise par chauffage jusqu'à une température permettant le durcissement de la résine.

La présente invention concerne aussi un dispositif pour le formage d'un réservoir métallique comprenant un tube ondulé, dont les parties externes creuses sont pourvues d'éléments de renfort, caractérisé en ce que le dispositif comprend:

20 - des moyens de placement, à l'intérieur du tube ondulé, d'une gaine interne métallique à allongement plastique moyen comportant deux fonds séparés par une zone cylindrique de longueur au moins égale à la longueur dudit tube ondulé, ladite gaine étant pourvue d'au moins une ouverture sur au moins un de ses fonds;

- des moyens d'alimentation et de décharge de fluide reliés à ladite ouverture de la gaine pour introduire le fluide à l'intérieur de celle-ci ou pour l'évacuer;

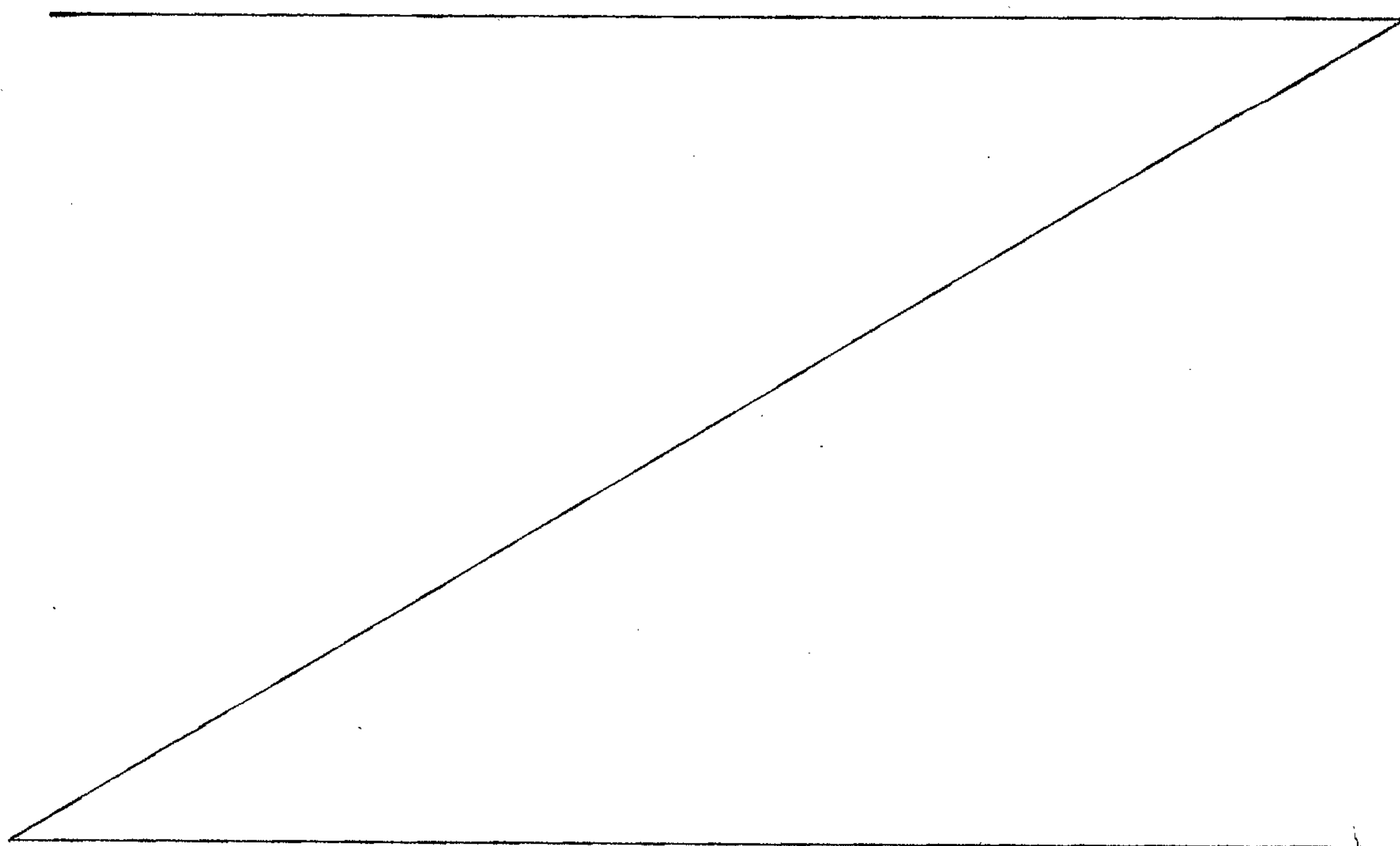
3a

- des moyens de formage comprenant deux matrices de formage venant s'appliquer sur les fonds de la gaine; et
- des moyens de compression coopérant avec lesdites matrices pour comprimer la gaine dans le sens longitudinal de manière à appliquer la paroi cylindrique de la gaine contre le tube ondulé.

Le dispositif peut comprendre en combinaison une presse qui permet la mise en forme de la gaine interne et l'application des parois cylindriques de la gaine interne sur le tube ondulé renforcé.

10 L'invention sera mieux comprise et d'autres buts, caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description explicative qui va suivre, faite en référence aux dessins schématiques annexés donnés uniquement à titre d'exemple, illustrant différents modes de réalisation et dans lesquels:

- La figure 1 décrit un moule à paroi ondulé renforcée qui va servir à la fabrication de la partie de la matrice longitudinale de la presse,
- La figure 2 représente une portion de la zone cylindrique ondulée du moule représenté à la figure 1,



- La figure 3 représente le tube ondulé de la figure 1 allongé pour son utilisation comme partie longitudinale de la matrice,

- La figure 4 montre la disposition des éléments avant leur mise en place dans le presse,

5 - La figure 5 montre l'ensemble des éléments mis en place dans la presse avant formage,

- La figure 6 montre le réservoir obtenu à la fin du processus de fabrication, et

- La figure 7 montre une courbe de formage.

10 La mise en forme de la gaine métallique interne du réservoir est obtenue à l'aide d'un moule renforcé obtenu selon la méthode d'armage circonférentiel décrite dans la demande FR 90/14.490 que l'on va rappeler ci-dessous.

15 Ce moule est obtenu à partir d'un tube cylindrique ondulé armé 1, par exemple en un matériau plastique, tel que du polypropylène (Fig 1). La surface externe dudit tube constituée de parties creuses et en relief a une forme qui permet d'obtenir l'ondulation souhaitée finale.

20 La section axiale du tube ondulé est constituée de portions de cercle successives alternativement creuses et en relief 4, 5 qui se raccordent directement ou peuvent être séparées par des portions tronconiques 6. Le tube ainsi formé peut être annelé ou bien encore hélicoidal. On procède à une opération d'armage circonférentiel du tube 1 qui consiste à remplir ses portions creuses 2a et 2b (Fig 2) de
25 résine armée de fibres 3, que l'on stabilise ensuite par un traitement de stabilisation connu des spécialistes.

Le tube 1 pourvu de ses renforts en résine 3 est ensuite étiré (Fig 3) et stabilisé dans sa nouvelle position d'extension par un traitement thermique approprié.

30 Différentes méthodes connues peuvent être utilisées pour allonger le tube 1 sans changer la forme initiale des éléments de renforts 3. On peut notamment introduire à chacune des extrémités du tube des manchons gonflables, non représentés) de manière à ce qu'ils viennent prendre appui sur les parois internes du tube ondulé
35 et par augmentation de la pression forcer le tube à s'allonger comme il est bien connu des spécialistes .

On étire le tube ondulé renforcé jusqu'à obtenir la longueur désirée, qui est celle de la longueur de la zone cylindrique interne métallique que l'on souhaite mettre en forme. Le tube ondulé armé à la fin de cette étape est presque lisse intérieurement. Les éléments de renfort 3, dont la forme n'a pas été modifiée, sont en saillie, par rapport à la nouvelle hauteur des ondulations du tube comme le montre la Fig 3. Les éléments de renfort sont en contact avec le tube ondulé seulement par leur partie inférieure.

On stabilise alors le tube ondulé dans sa position d'allongement au moyen, par exemple, d'un traitement thermique à une valeur de température inférieure à celle qui provoquerait une transition vitreuse.

Si la séparation des éléments de renfort bobinés dans les creux adjacents du tube n'a pas été effectuée auparavant, durant les opérations de bobinage par exemple, on effectue cette opération durant l'étape d'étirement.

La figure 4 montre la disposition des éléments avant leur mise en place dans la presse.

On insère dans le tube ondulé armé obtenu en suivant les étapes précédemment décrites une gaine interne 7 constituée, de deux fonds de même épaisseur 8, 9 raccordés l'un à l'autre par une zone cylindrique 10. Celle-ci est constituée par exemple dans un métal à allongement plastique moyen.

Les fonds 8, 9 ont une forme ellipsoïdale ou hémisphérique. Bien qu'on puisse les réaliser dans un matériau différent, on utilise de préférence le même matériau que pour la partie cylindrique de façon à faciliter la réalisation de soudures étanches présentant des qualités mécaniques équivalentes à celles de la zone cylindrique.

Au moins un des fonds de la gaine interne est pourvu d'une ouverture et équipé d'un système de fermeture étanche 11 tel qu'une vanne ou un bouchon.

L'ensemble ainsi constitué est glissé dans un tube 12. L'espace annulaire entre lui et les éléments en saillie 3 est choisi suffisamment faible pour éviter au tube ondulé de flamber lorsque la gaine interne métallique se dilate lors du procédé de formage.

Les différents éléments: gaine interne métallique 7, tube ondulé renforcé et tube 12 pour éviter le flambement étant emboîtés, on transfère l'ensemble dans une presse.

5 La figure 5 représente l'ensemble précédemment mentionné positionné dans une presse 13 comportant un bâti sur lequel sont positionnés deux plateaux P1, P2, l'un au moins des deux plateaux pouvant être mobile.

10 La matrice de formage située à l'intérieur de la presse est constituée de deux parties M1, M2 chacune des parties ayant une forme adaptée à la forme des fonds que l'on souhaite pour le réservoir final, les deux parties étant séparées par l'ensemble comprenant le tube ondulé armé et le tube 12 évitant le flambement. Un piston P est relié à un plateau mobile, par exemple au plateau P1.

15 Au travers du moyen de fermeture 11, on fait pénétrer une conduite d'arrivée A de liquide et une conduite d'évacuation ou de décharge D contrôlée par une vanne de décharge VD. Un capteur de pression Cp est disposé à l'intérieur de la gaine métallique 7 pour y mesurer la pression à tout instant. On peut aussi mesurer la pression du fluide derrière le piston de la presse dans le cas d'emploi d'une
20 presse hydraulique ou mesurer l'effort exercé par la presse sur l'ensemble gaine interne, tube ondulé et tube évitant le flambement. On peut aussi suivre la course ou déplacement du piston.

L'opération de mise en forme ou de formage de la gaine interne métallique se déroule par exemple en suivant les étapes suivantes.

25 On raccorde la conduite d'arrivée de fluide A par l'intermédiaire d'une vanne de contrôle VA, à des moyens d'alimentation en liquide sous pression (non représentés sur la figure). La conduite de décharge D est pendant ce temps mise à l'air libre.

30 Les moyens d'alimentation en liquide peuvent être, par exemple, une source d'eau si le réservoir est constitué d'un métal résistant à l'eau, comme de l'acier inoxydable, ou d'huile dans le cas d'un métal sensible à l'eau tel l'acier ordinaire non protégé.

35 On commence tout d'abord à chasser l'air de la gaine interne 7 ceci jusqu'à ce qu'elle ne contienne presque plus que du liquide sous pression.

On ferme alors l'alimentation en liquide à l'aide de la vanne VA.

On déplace le plateau mobile P1 de façon à raccourcir le réservoir et l'augmentation de pression qui en résulte force la gaine à se dilater transversalement en dehors des zones de résistance constituées par les anneaux de renfort longitudinal c'est-à-dire dans
5 les intervalles situés entre eux et aussi au niveau des fonds qui finissent par épouser la forme des deux matrices terminales M1, M2.

Lorsque la pression du liquide dans la gaine atteint une valeur déterminée, on commence à décharger en ouvrant la vanne VD par
10 intermittence de manière à ce que le formage des ondes se fassent sans allongement excessif du matériau métallique.

On décharge le liquide en suivant une courbe de formage prédéterminée (figure 7). Cette courbe de formage a été obtenue lors
15 d'essais préalablement effectués au cours desquels on a relevé la valeur de la pression régnant dans la gaine interne en fonction du déplacement du piston, à partir de différentes courbes tracées, on a sélectionné la courbe maîtresse permettant d'obtenir un réservoir présentant les caractéristiques demandées.

L'opération de décharge du liquide et de déplacement d'au
20 moins un plateau continue jusqu'à ce que l'on obtienne la forme désirée pour la gaine interne et le réservoir final constitué de la gaine interne 7 et du tube ondulé armé imbriqués l'un dans l'autre. A la fin de l'opération de mise en forme le tube ondulé armé a repris sa forme initiale non étirée pour laquelle les éléments de renfort ne sont plus en saillie.

On contrôle l'opération de décharge du liquide contenu dans la
25 gaine interne, par exemple, de la façon suivante. On connaît grâce à la courbe de décharge optimale utilisée comme courbe de référence, la valeur de la pression qui doit régner dans le réservoir pour un allongement donné, donnant un réservoir de caractéristiques
30 déterminées.

On règle l'ouverture de la vanne de décharge VD de façon que la
pression suive au mieux la courbe de décharge optimale ou courbe maîtresse.

On ne sortirait pas du cadre de l'invention en utilisant un
35 automate programmable ou tout autre dispositif électronique de pilotage, pour contrôler automatiquement l'opération de formage de

façon que la pression du liquide suive la courbe de décharge optimale prédéterminée.

On ne sortira pas de la présente invention si l'on utilise une structure de type "accordéon". Dans ce cas, la portion creuse pourra
5 être garnie sur sensiblement toute sa hauteur H. De la même façon, l'ondulation pourra être sinusoidale ou approchante.

De même, on ne sortirait pas de l'invention si on utilisait deux conduites concentriques reliées à des vannes équipant le fond de la gaine interne ou si la conduite d'arrivée du fluide était positionnée sur
10 l'un des fonds et la conduite de décharge sur l'autre fond du réservoir.

Bien entendu, diverses modifications et/ou adjonctions peuvent être apportées au procédé dont la description vient d'être donnée à titre illustratif et non limitatif, sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Procédé de fabrication d'un réservoir métallique, caractérisé en ce qu'il comporte les étapes suivantes:

a) on utilise un tube ondulé, dont les parties externe creuses sont pourvues d'un élément de renfort;

b) on place à l'intérieur du tube ondulé une gaine interne métallique à allongement plastique moyen
10 comportant deux fonds séparés par une zone cylindrique de longueur au moins égale à la longueur dudit tube ondulé, ladite gaine étant pourvue d'au moins une ouverture sur au moins un de ses fonds; et

c) on procède au formage du réservoir en exerçant une pression longitudinale sur la gaine interne.

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit élément de renfort est un élément de renfort circonférentiel et la fabrication du tube ondulé comporte les étapes suivantes:

20 - on renforce circonférentiellement ledit tube ondulé en garnissant sur au moins une partie de leur hauteur H, les parties externes creuses dudit tube, d'un élément de renfort circonférentiel, puis

- on stabilise l'élément de renfort circonférentiel; et

- on étire le tube ondulé et on le stabilise dans sa nouvelle forme étirée.

3. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'on place autour du tube ondulé un tube permettant d'éviter le flambage longitudinal.

4. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'étape de formage se fait par raccourcissement de la longueur globale de l'ensemble formé par ledit tube ondulé, la gaine interne à allongement plastique moyen et un tube extérieur évitant le flambage longitudinal.

10

5. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'étape de formage utilise une presse comportant des plateaux mobiles, et comporte les opérations suivantes:

- on fait pénétrer dans la gaine interne un liquide sous pression de façon à évacuer l'air contenu dans la gaine interne;

- on ferme l'arrivée du liquide;

- on déplace au moins un des plateaux mobiles de la presse en contrôlant la décharge du liquide hors de la

20 gaine.

6. Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'on décharge le liquide hors du réservoir en suivant une courbe de décharge optimale préétablie.

7. Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'on contrôle la décharge du liquide en mesurant au moins un paramètre caractéristique de l'état de l'opération de formage.

8. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit élément de renfort est un tube rigide en flexion évitant le flambage longitudinal.

9. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit élément de renfort comporte des éléments de renforts circonférentiels, réalisés en une résine stabilisable renforcée de fibres, et on soumet chacun d'eux à un traitement permettant la stabilisation de la composition stabilisable.

10 10. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit élément de renfort comporte des éléments de renfort circonférentiels réalisés en une résine photoréticulable que l'on stabilise par exposition à l'action d'une lampe génératrice de rayonnement ultraviolet.

11. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit élément de renfort comporte des éléments de renfort circonférentiels réalisés en une résine thermoréticulable que l'on maintient à l'étape de
20 stabilisation dans des conditions permettant à la réticulation de se produire.

12. Procédé selon la revendication 11, caractérisé en ce que ladite résine thermoréticulable est une résine thermodurcissable et on la stabilise par chauffage jusqu'à une température permettant le durcissement de la résine.

13. Dispositif pour le formage d'un réservoir métallique comprenant un tube ondulé, dont les parties externes creuses sont pourvues d'éléments de renfort, caractérisé en ce que le dispositif comprend:

- des moyens de placement, à l'intérieur du tube ondulé, d'une gaine interne métallique à allongement plastique moyen comportant deux fonds séparés par une zone cylindrique de longueur au moins égale à la longueur dudit tube ondulé, ladite gaine étant pourvue d'au moins une
10 ouverture sur au moins un de ses fonds;

- des moyens d'alimentation et de décharge de fluide reliés à ladite ouverture de la gaine pour introduire le fluide à l'intérieur de celle-ci ou pour l'en évacuer;

- des moyens de formage comprenant deux matrices de formage venant s'appliquer sur les fonds de la gaine; et

- des moyens de compression coopérant avec lesdites matrices pour comprimer la gaine dans le sens longitudinal de manière à appliquer la paroi cylindrique de
20 la gaine contre le tube ondulé.

14. Dispositif selon la revendication 13, caractérisée en ce que les moyens de compression comprennent une presse.

1/4

FIG.1

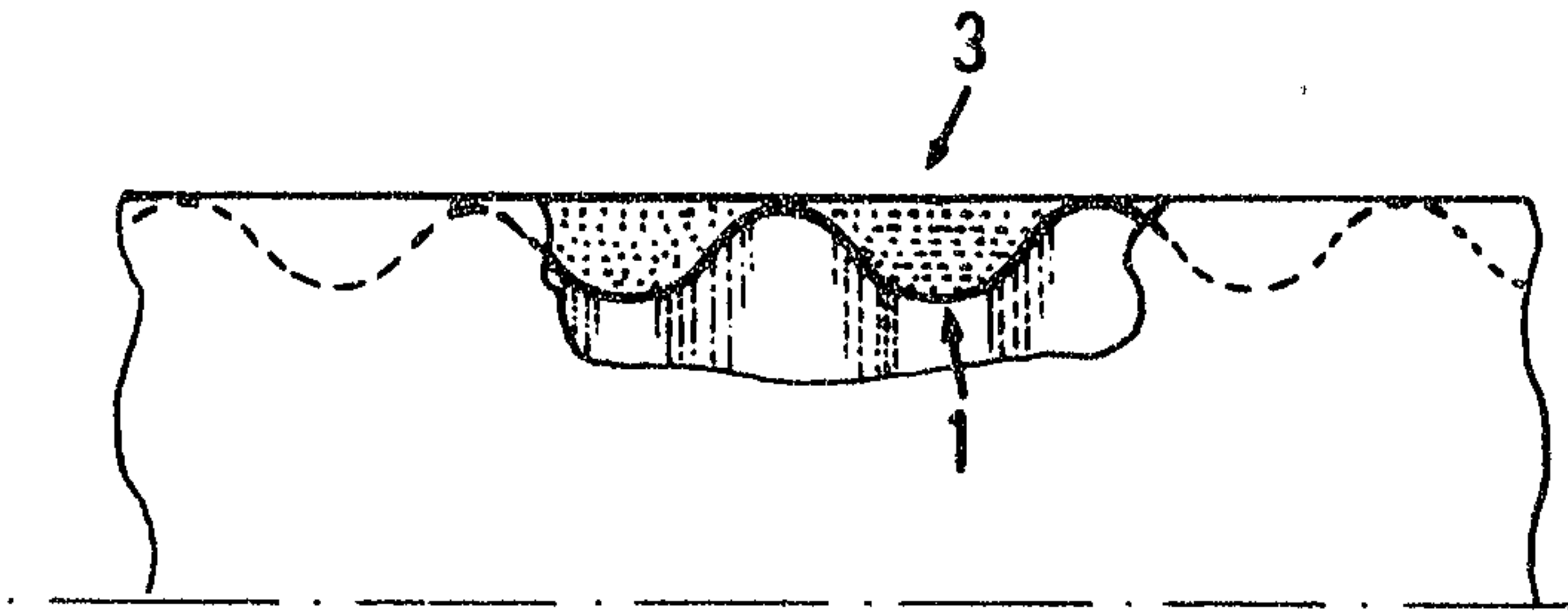


FIG.2

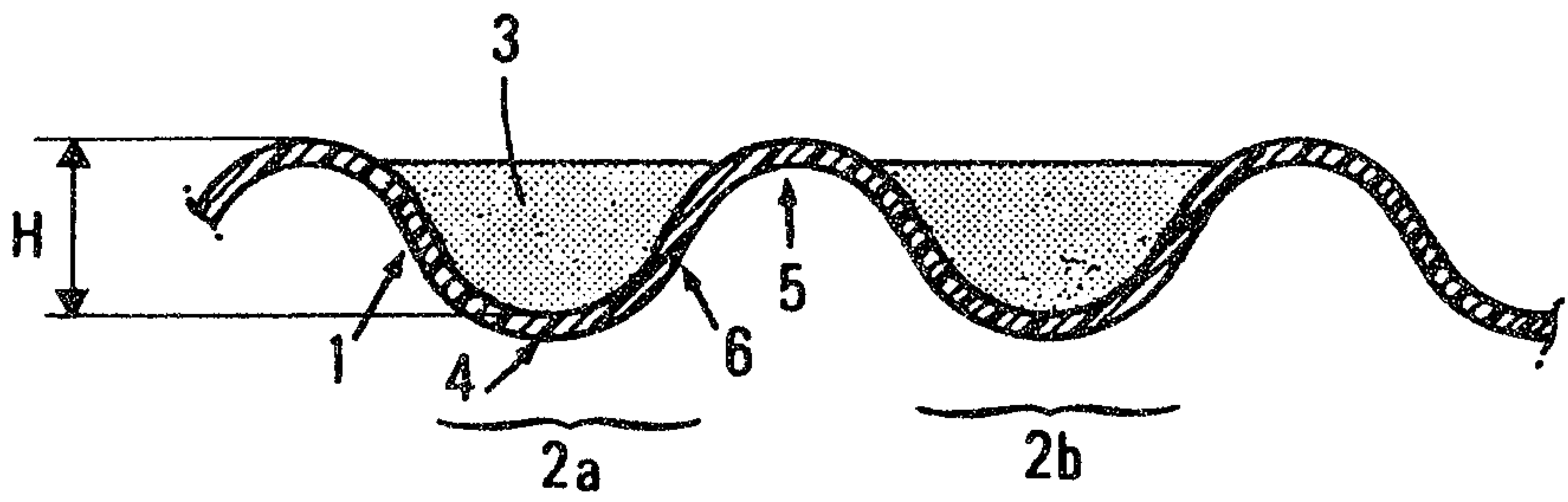


FIG.3

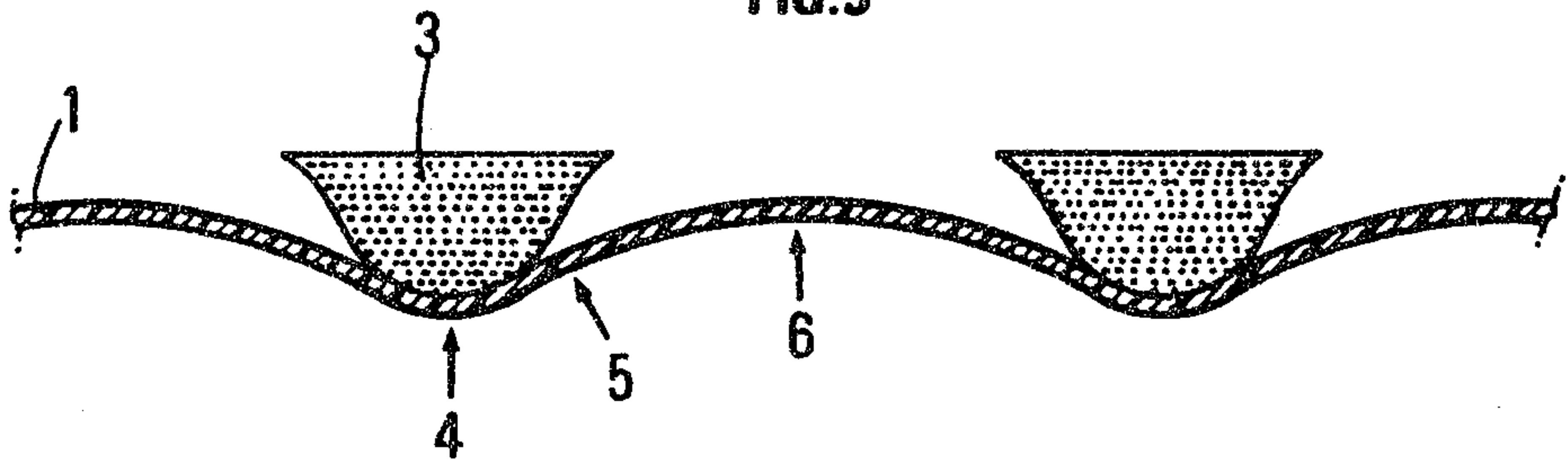


FIG.4

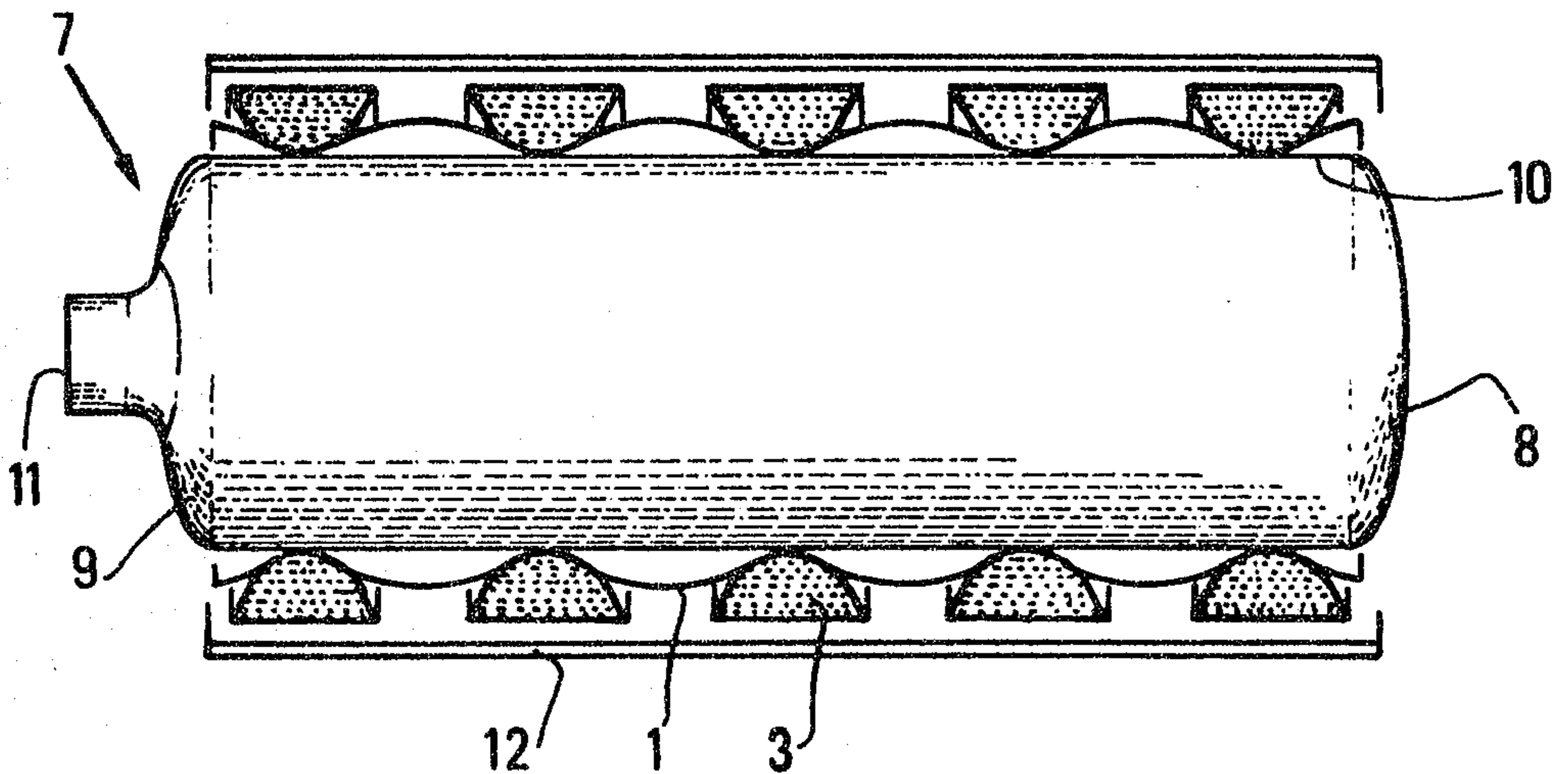


FIG.5

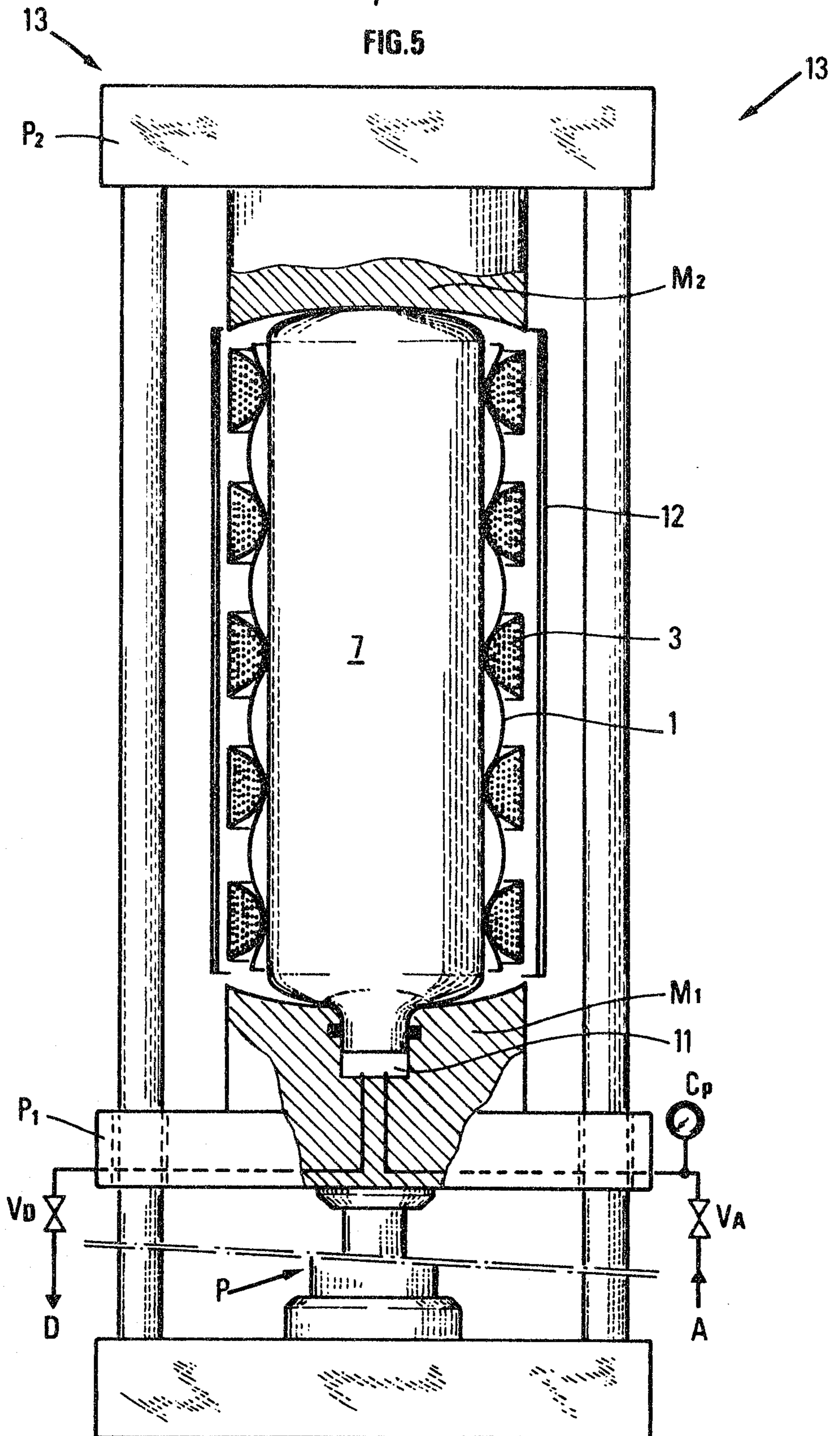


FIG.7

